

AVIS PUBLIC

EST DONNÉ PAR LA PRÉSENTE par le soussigné, monsieur Benoit Fugère, Directeur général par intérim de la susdite municipalité, qu'il y aura séance ordinaire du Conseil Municipal de Saint-Adolphe-d'Howard, vendredi le 24^e jour du mois de mai 2019 à 18 h 30 à l'église, 1845 chemin du Village à Saint-Adolphe-d'Howard.

Au cours de cette séance, le Conseil doit statuer sur la demande de dérogation mineure suivante : numéro 2019-0023

NATURE ET EFFETS :

Régulariser la position de la résidence à une distance de 6,19 mètres de la ligne arrière, au lieu d'au moins 10 mètres et à une distance de 5,62 mètres de la ligne latérale au lieu d'au moins 6 mètres.

IDENTIFICATION DU SITE CONCERNÉ : 2595, chemin du Village, lot 3 959 367.

Tout intéressé pourra se faire entendre par le Conseil Municipal relativement à cette demande.

DONNÉ à Saint-Adolphe-d'Howard,
Ce 2^e jour de mai 2019



Benoit Fugère
Directeur général et secrétaire-trésorier par intérim